

Service du renseignement de sécurité

Je voudrais avancer deux ou trois raisons pour lesquelles j'estime que le projet de loi devrait porter sur tous les aspects de la sécurité, y compris sur la GRC. La majorité des députés de la Chambre devraient décider ce qui est préférable pour le pays. S'il y a seulement deux services de sécurité, quel est le meilleur pour notre pays? Voilà ce que nous devrions nous demander au lieu de dire que nous ne pouvons aborder une question aussi importante que le rôle de la GRC en tant que service de sécurité et de renseignement. La journée d'aujourd'hui serait à marquer d'une croix noire si cette décision était prise.

Je voudrais parler tout d'abord du point que j'ai déjà mentionné, à savoir que dans une démocratie les projets de loi d'un gouvernement doivent tenir compte le plus possible de l'opinion de la population. Je suis convaincu—peut-être contrairement à d'autres—que la majorité des Canadiens veulent que la GRC demeure leur service de sécurité. A mon avis, c'est le meilleur argument qu'on puisse trouver si personne ne peut le contester, et je crois que c'est le cas. L'immense majorité des Canadiens sont loin d'être des illettrés. Ils tirent des conclusions à partir de ce qu'ils voient et de ce qu'ils entendent. Ils suivent ce débat sur la sécurité depuis des années et sont satisfaits du travail qu'accomplit la GRC.

Une autre raison, qui est probablement presque aussi valable, c'est que la GRC a la réputation de protéger les droits des Canadiens et leurs libertés civiles contre les ingérences injustifiées. Si je sens mes libertés civiles menacées, je peux m'adresser à la GRC et je sais que je trouverai un agent bien disposé qui veillera à ce que mes libertés soient protégées le mieux possible. Tel est son rôle. La GRC a été créée pour combattre l'illégalité non la légalité. Elle combat l'injustice, que les victimes soient les Indiens, comme ce fut le cas autrefois, des nouveaux immigrants, des femmes ou des enfants. Il n'y a que ceux qui se conduisent mal qui redoutent la GRC. Ce corps policier a la réputation de faire son travail et de se conformer à la loi. Modifier notre service de sécurité, c'est donc comme si nous disions, bien à tort que la GRC n'accomplit pas son travail.

● (1250)

Le solliciteur général (M. Kaplan) a rendu hommage au travail accompli par la GRC notamment dans le domaine de la sécurité. Si elle donne de si bons services, pourquoi rejeter ce qui est bon pour l'inconnu? Nous ne savons pas comment se conduira ce nouvel organisme, comment il réagira aux réalités de notre pays. Quelle sera son attitude à l'égard des libertés civiles? De nombreux orateurs ont exprimé cette préoccupation aujourd'hui. Et si nous disons que la GRC doit conserver ce rôle c'est que nous savons que les gens ont confiance dans ce corps policier.

J'aurais aussi voulu parler de l'espionnage, monsieur le Président, mais je vois que mon temps achève. J'invite les députés à se rendre compte de ce que nous sommes en train de faire. Nous pouvons renforcer ce que nous avons déjà et assurément nous ne voulons pas rejeter quelque chose de bon pour le remplacer par du neuf dont les prémisses seraient erronées.

Le président suppléant (M. Guilbault): Passons au débat.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je veux assurer à la Chambre que l'opposition dispose d'autant de temps qu'il est possible de lui accorder

pour faire valoir ses arguments. Si indigné que je sois de certaines choses que j'ai entendues aujourd'hui, car ce sont des critiques injustifiées du projet de loi, je ne prendrai pas le temps de les réfuter. Je me contenterai de dire, en bref, après avoir pris connaissance des préoccupations et des craintes outrées que suscite le projet de loi, lesquelles ont toute été formulées au cours du débat de deuxième lecture, alors que 57 députés sont intervenus, et au comité où nous avons passé des dizaines d'heures à écouter des centaines d'exposés et où une foule de témoins se sont fait entendre, que vous pouvez être sûr, monsieur le Président, que le gouvernement peut réfuter toutes les objections soulevées.

On prétend que le projet de loi porte davantage atteinte à la vie privée et aux libertés civiles des Canadiens. Au contraire. Le secteur d'activité à l'étude en ce moment relève actuellement du service de sécurité de la GRC. Nous allons remplacer ce service par un organisme sur lequel nous pourrions avoir beaucoup plus d'emprise et dont nous pourrions exiger de bien meilleures garanties qu'il ne convient de le faire dans le cas d'un effectif policier relevant de notre système de gouvernement. Je sais que certains députés d'en face en sont conscients. Le *Herald* de Calgary a exhorté le parti conservateur, dans son éditorial du 2 juin, de cesser de faire pression pour que la sécurité nationale demeure l'apanage de la Gendarmerie royale du Canada et de s'appliquer à étudier le projet de loi à fond, afin que les Canadiens soient dotés du service de sécurité le plus efficace et qui saura respecter les libertés civiles.

Le *Herald* de Calgary, entre autres, est en faveur de la scission, et il n'est pas le seul. Un grand nombre d'observateurs d'un bout à l'autre du pays ont examiné le projet de loi. Ils ne disent pas que le projet de loi est parfait, ni le gouvernement d'ailleurs. L'étape du rapport a pour but de chercher à améliorer le projet de loi. Or, selon nous, le projet de loi constitue un progrès pour ce qui est de protéger la vie privée et les libertés civiles des Canadiens. Notre service de sécurité sera soumis à des mesures de contrôle et de surveillance plus rigoureuses et efficaces que jamais auparavant. Je suis ravi que nous ayons atteint l'étape du rapport et que nous puissions enfin discuter des articles au lieu de voir un parti d'opposition, le NPD, lanterner par plaisir, ce parti qui a affirmé sans ambages indépendamment de ce que ses membres disent à propos des articles et du débat régulier, qu'il fera l'impossible—c'est le député de Burnaby (M. Robinson) qui parle—nous allons:

... faire tout en notre pouvoir, recourir à tous les stratagèmes parlementaires à notre disposition, pour nous assurer que ce projet de loi n'est pas adopté avant la fin de la session.

Voilà ce qu'il nous est donné d'entendre, et aussi bien le reconnaître.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Comme d'habitude, monsieur le Président, le solliciteur général (M. Kaplan) ne raconte qu'une partie de l'histoire. Bien sûr, nous avons dit que nous sommes contre ce projet de loi et que nous allons essayer de le bloquer. Toutefois, nous l'avons dit pour d'excellentes raisons, avec l'appui de l'Association canadienne des libertés civiles, de presque toutes les grandes églises, d'organisations comme Operation Dismantle et des procureurs généraux des provinces. Nous rallions beaucoup d'appuis.

Nous sommes contre ce projet de loi, non pas parce qu'il donnera aux Canadiens le service de sécurité dont ils ont besoin et qu'ils réclament, mais bien parce que ce ne sera pas là le résultat de cette mesure. Elle donne au service de sécurité